

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Rapport de M. Simon Brandt.

I. Préambule

La commission des finances s'est réunie sur cet objet les mercredis 5 octobre et 9 novembre 2011 sous la présidence de M. Olivier Fiumelli.

Les notes de séance ont été prises par Mme Sandrine Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la précision, la qualité et la rapidité de son travail.

Rappel de la proposition :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

Au surplus, on trouvera l'entier de la proposition initiale à l'adresse suivante:
<http://www.ville-geneve.ch/de/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/910-169e/>

II. Travaux de la Commission

Séance du 5 octobre 2011

1) Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, M. Jérôme Faas, collaborateur personnel et M. Philippe Voirol, chef du service des sports.

M. Kanaan souhaite replacer la PR-910 dans son contexte, car elle est un élément parmi d'autres dans le cadre de l'accord signé entre la Ville, le Canton, le GSHC et le Genève Futur Hockey. Il rappelle que le club faisait face à de graves problèmes de trésorerie qui risquaient d'aboutir au retrait de leur licence et que le club considérait que la patinoire des Vernets était vétuste et trop petite par rapport aux attentes de la ligue A, ce qui générerait une perte de recettes en particulier dans les hauts tarifs. Il ajoute que le club estimait qu'il fallait prendre en compte leur investissement en matière de formation des jeunes, puisqu'il avait engagé des démarches visant à fédérer la relève en investissant des fonds pour faire aboutir ce projet. Il rappelle également qu'en 2010, le GSHC chiffrait à 2'300'000.00 francs le montant de cet investissement, soit le montant de l'endettement de Genève Futur Hockey vis-à-vis du GSHC, et qu'il estimait que son déficit structurel de 3'000'000.00 francs pouvait être comblé par la billetterie et la publicité.

Il poursuit en disant que le club est un but en soi mais qu'il est aussi un levier pour pousser les jeunes à faire du sport que sa réussite est incitative. Il ajoute qu'après avoir dissocié la SA de l'association, assainir la dette était une manière de reconnaître l'intérêt de la démarche (fédération de la relève). Il précise que cette démarche a fait depuis des petits notamment dans le milieu du football et qu'il y a des esquisses dans le basket-ball et le volley-ball. Il explique que les autorités de l'époque ont estimé que cette démarche était justifiée et qu'elles pouvaient entrer en matière sur ces deux points étant donné que – il cite M. Tornare - « la patinoire est une vieille dame liftée un certain nombre de fois » - et que le soutien à la relève sportive fait partie des missions des entités publiques.

M. Kanaan rappelle qu'en 2010 le Canton a versé un montant unique de 1'600'000.00 francs via le fonds d'aide cantonal au sport pour tenir compte des pertes des dernières années et que la Ville, propriétaire des infrastructures, s'est engagée dans une double démarche : proposer un crédit d'investissement, voté par le CM, pour une mise à jour des infrastructures (le gros des travaux a été terminé au début de la saison) et lancer une étude pour une nouvelle patinoire. Il précise qu'il y avait quatre sites (les Vernets, le Bout du monde, le périmètre près du stade de Genève et le Trèfle blanc) et que les options ont été réduites. Il insiste sur la différence entre les montants uniques destinés à l'assainissement de Genève Futur Hockey et le budget de fonctionnement de l'association. Il explique que le remboursement des 2'300'000.00 francs était prévu ainsi : 500'000.00 francs versés par l'État cette année, 750'000.00 francs versés par la Ville, qui ont été votés en mars 2010 et versés en mars 2011, 550'000.00 francs votés par l'ACG qui seront versés si la Ville verse les 500'000.00 francs dont on parle aujourd'hui. Il ajoute que parallèlement, pour assurer la pérennité, il est prévu de verser 1'000'000.00 francs annuellement, paritairement entre la Ville et le Canton selon le contrat de prestations prévu de 2011 à 2014. Il rappelle que le CM a voté cette subvention, mais qu'elle reste conditionnée par la décision du GC. Il indique que le projet de loi du GC a été gelé dans l'attente d'un concept plus global sur la relève d'élite dans le sport. Il annonce que le club dit qu'il a déjà pu diminuer son déficit structurel de moitié. Il explique que si le CM vote le montant de la PR-910, l'assainissement sera terminé. Il rappelle que la Ville est restée fidèle au principe de base de sa politique sportive

(soutien à la relève et gestion des infrastructures), mais reconnaît que c'est la première fois que l'on se retrouve dans des montants de cette échelle.

Le magistrat revient sur les conditions posées par le CM : un business plan crédible, des comptes révisés et avertisés par une AG, un contrat de prestation signé et une convention entre les principaux clubs genevois qui adhèrent à cette démarche, en précisant que trois d'entre elles sont désormais remplies. Il reconnaît qu'il demeure un souci dans la relation entre Genève Futur Hockey comme faîtière et un certain nombre de clubs, dont Meyrin et Trois-Chênes, qui formulent deux critiques principales : les statuts du Genève Futur Hockey qui engendrent une gouvernance qu'ils estiment malsaine et un endettement faramineux de l'association. Il indique que le montant proposé ce soir achèverait l'assainissement et lèverait cette critique. Il reconnaît que la première fois qu'il a lu les statuts de Genève Futur Hockey, il n'était pas très enthousiaste puisqu'ils prévoient un droit de veto pour le GSHC. Il comprend que les autres clubs craignent que le GSHC dicte tout, mais ajoute que M. Quennec reconnaît qu'il a tellement mis tellement de moyens dans cette démarche qu'il a de la peine à lâcher le bébé. M. Kanaan reconnaît qu'un encadrement professionnel est nécessaire à ce niveau-là (entraîneurs, physiothérapeutes, etc.) et que si tous les petits clubs s'en mêlent, ça ne va pas fonctionner.

Il ajoute qu'une fois le GSHC remboursé, M. Quennec devra aussi accepter de prendre un peu de distance. Il indique que celui-ci a écrit à la Ville le 20 juillet pour annoncer qu'il était prêt à réviser les statuts et à trouver une présidence acceptable pour tout le monde. Il ajoute qu'il faut encore concrétiser cela et trouver une personnalité rassembleuse. Il reste persuadé que l'on parviendra à remplir cette quatrième condition, puisqu'au fond tout le monde reconnaît que c'est une excellente démarche de fédérer la relève et que les clubs qui fonctionnent de manière bénévole ne sont plus en mesure d'assumer des entraînements professionnels. Il ajoute que si les 500'000.00 francs de la dernière tranche de l'assainissement ne sont pas votés par le CM, cela bloquera le versement des 550'000.00 francs du fonds intercommunal et mettra le club dans une situation critique où il pourrait perdre sa licence pour jouer en ligue A. Il précise que ce serait regrettable par rapport aux montants déjà versés qui seraient dès lors perdus. Il insiste encore sur le fait que l'accord de 2010 a été fait très rapidement dans une situation de crise et que cela a interpellé les milieux sportifs. Il explique qu'il faut prévoir des mesures d'accompagnement adéquates si les collectivités publiques modifient leur manière de faire les choses. Il indique qu'ils ont reçu les responsables d'autres sports et qu'ils sont en train de clarifier les règles du jeu en partenariat avec les milieux concernés. Il précise que les enjeux ne sont pas les mêmes dans le football et le hockey, où il y a des enjeux économiques, dans le volley et le basket, où les joueurs ont des revenus plus modestes, et dans le troisième cercle. Il déclare qu'il faut un concept cohérent qui est en discussion entre la Ville, le Canton et les partenaires sportifs. Il recommande l'audition de Genève Futur Hockey et des autres clubs.

Un commissaire déclare qu'il a mis du temps à comprendre pourquoi cette proposition le dérangeait. Il ne revient pas sur le soutien de Ville à la relève sportive,

mais estime que cela tient plutôt à la manière dont cela a été réglé. Il remercie M. Kanaan pour ses explications très claires. Il estime que l'on n'évoque finalement pas le fond du problème et déclare que c'est cela qui le dérange. Il espère que l'on va modifier les statuts et que les deux clubs concernés reverront leur position. Il remarque que tout le travail effectué par le Canton et la Ville pour le GSHC reste dépendant du succès du et de son maintien en ligue A, que cette équipe phare continue d'avoir du succès, de remplir la patinoire et d'attirer des gens.

Il reste très fâché contre la démarche de M. Müller d'aller assécher la réserve du fonds cantonal de soutien au sport pour le verser directement à une SA passer par la Ville et alors qu'il est destiné aux amateurs et trouve aussi incroyable qu'une entité publique telle que la Ville rachète la dette due à la SA par l'association pour la formation des jeunes. Il ajoute qu'il est donc normal qu'à présent M. Kanaan et M. Beer viennent dire que la situation est assainie. Sans compter le dû de la location de la patinoire des deux dernières années. Il considère que l'engagement de l'État et de la Ville est conséquent pour les infrastructures et l'assainissement de la dette, mais que tout cela reste subordonné au succès du GSHC en ligue A, sans quoi on va mettre 1'000'000.00 francs par an dans la formation sans savoir de quoi l'avenir sera fait. Il ajoute qu'il y aura aussi une nouvelle patinoire et que si l'on ne veut pas répéter la « cacade » du stade de Genève, elle aussi est subordonnée au maintien du GSHC en ligue A. Il ajoute que tout le monde sait que la dette du GSHC est de plus de 3'000'000.00 francs et que sa licence peut être remise en cause, bref cette situation inconfortable risque de perdurer de saison en saison, voire même de capoter en milieu de saison.

Il demande alors si on peut lui assurer que M. Mc Sorley et M. Quennec pourront payer leurs joueurs ces prochains mois. Il répète que tout est subordonné au succès du GSHC et que cela pose au CM la question de la validité de ses décisions sur le long terme. Il demande ce que l'on fera d'une patinoire de 12'000 personnes si à la fin de la saison le GSHC n'est plus en ligue A et si M. Mc Sorley claque la porte. Il estime que ce qui est proposé, au vu des difficultés du GSHC n'est qu'un sparadrap sur une jambe de bois, ce qui l'inquiète, et que c'est sur le maintien du GSHC qu'il faudrait avoir une discussion. Il ajoute qu'il a découvert que ce sont les postes qui sont prévus pour la formation sont financièrement élevés : 140'000F et que la subvention annuelle de 500'000F devra être sous surveillance chaque année. Il demande quelle est la situation du Genève Futur Hockey aujourd'hui et si l'on a l'effectif annoncé de 70 joueurs, compte tenu des petits clubs qui ne veulent rien savoir du GFH. Il aimerait aussi savoir si le Genève Futur Hockey est une école à plein temps. Il ajoute qu'il ne demande qu'à être convaincu et qu'il salue les efforts engagés, mais rappelle que l'on est gestionnaires des deniers publics et que dans ce dossier, l'on ne sait pas trop où l'on va. Il aimerait savoir quelles sont les sécurités pour que vivent tous ces projets, l'un tenant avec l'autre. Il ajoute qu'il n'est pas prêt à revivre la catastrophe du stade de Genève.

M. Kanaan répond qu'on est au cœur du débat et qu'il est vrai de dire qu'en tant que gestionnaire des deniers publics on doit vérifier où on met les pieds. Il rappelle à

propos du stade de Genève qu'il avait mené avec M. Slatkine l'enquête de la Commission de gestion du GC sur l'ensemble de l'affaire du stade et qu'il avait été dit que c'était le parfait exemple de tout ce qu'il ne fallait pas faire en termes de partenariat public/privé. Il rappelle qu'il y a toujours des responsabilités objectives et des circonstances, comme celle de Canal+ qui avait racheté le club avant de le planter. Il relève que le stade sert aujourd'hui à accueillir les matchs de l'équipe suisse, les matchs amicaux d'autres équipes internationales et que depuis que le FC Servette est en ligue A, on est à 15'000 ou 20'000 personnes, ce qui est plus que le stade des Charmilles en fin de carrière (8'000 places). Il ajoute que c'est maintenant le club qui en est responsable comme celui-ci l'avait souhaité. Il déclare qu'il ne peut pas assurer que le GSHC restera en ligue A car ce sont les aléas du sport, mais que l'on soutient aussi le sport pour les gens qui l'aiment. Il précise que la responsabilité des collectivités publiques s'arrête à la porte des SA et que le choix politique qui a été fait en 2010, et que l'on peut discuter, était de savoir jusqu'où aller pour créer des conditions-cadre qui facilitent la vie d'un club comme le GSHC. Il rappelle que les infrastructures sont de notre mission et que cela plaise ou non les exigences ont augmentées pour jouer en ligue A et du point de vue de la sécurité. Il indique que l'on y reviendra lorsqu'un nouveau crédit sera demandé, ce qui n'arrivera pas tout de suite, et qu'il sera temps de se demander jusqu'où va la contribution du contribuable pour ces infrastructures.

Il ajoute que l'on n'a pas changé la mission de base pour la formation, mais que l'on a décidé d'aller un peu plus loin qu'avant. Il précise qu'il pourra donner toutes les garanties imaginables quant au fait que Genève Futur Hockey sera surveillée de très près et conformément au contrat de prestation, d'autant plus qu'elle servira de modèle pour d'autres sports. Il rappelle que le nombre de joueurs a augmenté depuis que le GSHC a de bons résultats et que les autres clubs n'ont pas les moyens de satisfaire les jeunes qui jouent en élite et qui souhaitent aller dans un encadrement professionnel. Il rappelle que le sport de masse et le sport business sont liés. Il précise que les 500'000.00 francs de la PR-910 concernent la dernière tranche de l'assainissement unique et pas la subvention de fonctionnement qui figurera au budget. Il remarque encore que la Ville n'a absolument rien à voir avec la gestion et l'attribution du fonds de soutien au sport, car elle est associée comme observateur sans être membre de plein droit de la Commission consultative pour des raisons historiques.

Le Président s'étonne que la CF n'ait pas reçu le contrat de prestation, une commissaire demande alors à recevoir également les courriers récents.

M. Kanaan déclare que c'est un oubli et qu'il l'enverra, ainsi que les courriers récents.

Une commissaire dit ne pas comprendre comment s'articulent les versements et demandes des précisions.

M. Kanaan répond que les 1'600'000.00 francs ont été versé directement au club comme paiement lié au manque à gagner à cause de la vétusté de la patinoire (infrastructures) et que les 2'300'000.00 francs représentent la dette contractée par Genève Futur Hockey auprès du GSHC. Il ajoute qu'il y a un montage en quatre tranches (*voir annexe 1 qui récapitule les diverses aides publiques*).

La commissaire demande pourquoi l'ACG conditionne le versement des 550'000.00 francs.

M. Kanaan répond qu'il y a une logique puisque le remboursement de la dette fait sens s'il est intégral.

Un commissaire relève que les 500'000.00 francs seront pris sur l'exercice budgétaire 2011 et qu'ils seront couverts par des économies équivalentes de charges ou de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement. Il demande si ces éléments ont déjà été définis.

M. Kanaan répond que c'est la phrase qu'ils doivent mettre selon les normes légales. Il ajoute qu'il croit savoir que les comptes 2011 seront bénéficiaires (meilleures recettes fiscales), mais que ce sera probablement la dernière année.

Une commissaire demande où il est dit que les collectivités publiques doivent financer les faiseurs de joueurs qui s'achètent et se vendent. Elle rappelle que c'est une SA qui fait des travaux, puis se les fait rembourser. Elle ajoute que l'on n'est pas à l'abri d'autres lubies de ce genre. Elle relève que l'on est en train de payer une dette alors qu'on ne sait pas de quoi elle est constituée. Elle demande pourquoi les contribuables devraient payer cette dette à une SA. Elle ne comprend pas quelle est l'importance cruciale pour une collectivité publique de former des joueurs d'élite, alors que c'est le travail spécifique de la SA de former le propre matériau qu'elle va utiliser pour travailler.

M. Kanaan répond qu'ils ont vérifié, que les comptes ont été examinés par les enquêteurs de la Ville et du Canton et que la dette a été scrutée dans tous les sens par un nouveau réviseur. Il rappelle que la Ville soutient Genève Futur Hockey parce que c'est une association, même si elle doit encore couper son cordon ombilical avec le club.

La commissaire répond que personne ne croit à cela dans la République et qu'il y a de sérieux doutes sur les vases communicants.

M. Kanaan répond que c'est parce que l'on a eu des doutes, que l'on a tout vérifié dans tous les sens. Il ajoute qu'on ne peut pas prendre de risque, et qu'il ne le souhaite pas en tant que magistrat. Il ajoute que M. Quennec est lui aussi conscient de cela. Il rappelle que le fait que le club reçoive une gratuité de la part de la Ville lui impose dorénavant de fournir les comptes du club. Il ajoute que même si on veut opposer le sport d'élite et le sport populaire, ils se nourrissent l'un l'autre qu'on le

veuille ou non.

La commissaire déclare que l'on parle de 70 gamins qui vont faire du hockey, alors que 12'000 inscrits font de l'athlétisme et ne reçoivent rien, et qu'il ne faut pas venir dire que l'un dépend de l'autre.

M. Kanaan répond que des milliers de gamins jouent au hockey et que les 70 jeunes en question constituent le haut de la pyramide. Il reconnaît que l'on s'arrêtait avant en dessous de cette couche et ajoute que c'est un choix politique.

Le Président relève que des travaux ont été faits sur un immeuble de la Ville (patinoire) et demande s'ils ont été activés dans les comptes de la Ville.

M. Kanaan répondra par écrit.

Une commissaire remercie M. Kanaan pour ses explications très claires et le premier commissaire intervenant qui a clarifié un malaise que son parti partage. Elle relève que l'on est en train de payer une dette qui sera reversée à la SA. Elle se dit choquée que l'on n'ait pas reçu le contrat de prestations et que les nouveaux statuts de l'association ne soient pas encore rédigés, alors que le club a lancé un appel au secours auprès des entités publiques. Elle trouve choquant ce droit de veto accordé au GSHC au détriment des autres clubs. Elle déclare que cette obstination instille le doute dans son esprit. Elle ajoute qu'on leur met la pression, comme pour les veilles bagnoles, en disant que soit on assume soit on la met à la casse. Elle estime que c'est un puits sans fond et que signer un chèque sans être assuré du retour est difficile en tant que CM. Elle relève que l'on ne sait pas ce que pensent les deux autres clubs et comment on va sortir cette ornière. Elle ajoute que financer chaque année à hauteur de 500'000.00 francs un club qui va former une élite leur pose problème par rapport aux autres associations, alors que de nombreux clubs ont des subventions entre 10'000 et 20'000 francs. Elle considère que l'idée le sport d'élite est neuve et qu'il faudrait leur en dire un peu plus. Elle demande si on va devoir continuer à vivre avec cette inégalité ou si elle va s'apaiser parce que la politique de la Ville va en ouverture pour d'autres sports.

M. Kanaan répète que les documents, dont le contrat de prestations, seront fournis. Il rappelle que l'on revient de loin et que les gestionnaires du club ne viennent pas du monde associatif. Il précise que les statuts ont déjà été révisés sur plusieurs points, qu'un réviseur indépendant et crédible a été nommé, même s'ils avaient encore maintenu ce droit de veto. Il ajoute qu'ils admettent maintenant que le cordon qui doit être coupé et que, dès lors que les collectivités publiques remboursent, ce n'est plus le bébé de son Président. Il ajoute qu'il arrive en politique publique que l'on soit bousculé par les circonstances et que les choses ont un peu été faites à l'envers, mais que grâce au hockey, on a pu faire les choses dans le bon ordre pour le foot et que ce processus a été utile pour clarifier les règles du jeu. Il reconnaît que l'on ne peut pas faire un cas d'exception pour le hockey, mais que les enjeux en termes de montants ne sont pas les mêmes pour les autres sports. Il précise que les budgets

pour la formation dans les autres sports sont plus importants que 10'000.00 à 20'000.00 francs même s'ils ne sont pas de l'ordre du million. Il indique que l'on est en train de voir cela avec M. Beer et qu'il pourrait être question de créer une fondation pour s'occuper de cela. Il rappelle qu'il y avait besoin d'un accord d'urgence parce que le club allait perdre sa licence et que les autorités n'ont pas eu le temps de faire tous les concepts. Il ajoute qu'il aurait été dommage de ne pas le faire parce que cette démarche est prometteuse. Il rappelle encore que le CM l'a validée en votant les 500'000.00 francs de subvention annuelle.

Une autre commissaire demande ce que les autres clubs ont à perdre ou à gagner et quelles sont les résistances en dehors de ce veto.

M. Kanaan répond que le veto est important pour la gestion des priorités. Il ajoute qu'il est question d'offrir une filière complète de formation depuis la base jusqu'au sommet de la pyramide, alors qu'aujourd'hui les deux autres clubs sont incapables d'offrir la chance au juniors qui en auraient la capacité la possibilité de s'entraîner en niveau ligue A ou de ligue B. Il ajoute que cela ne fonctionne pas parce que les deux autres clubs ont l'impression de se faire bouffer, notamment par rapport au choix des joueurs, alors qu'ils veulent garder leur influence pour voir où les bons joueurs vont aller.

M. Voirol ajoute qu'il est prévu que les jeunes puissent jouer près de chez eux selon leur niveau, mais que plus on avance, plus il est nécessaire d'améliorer l'encadrement pour qu'il y ait progression et de garantir qu'il y ait des équipes de première ligue pour les joueurs qui ne seraient pas à même de jouer dans la première équipe. Il reconnaît que cette alchimie doit encore se faire.

La commissaire demande combien de jeunes peuvent accéder à une formation de base chaque année.

M. Voirol répond que Genève Futur Hockey, c'est la couleur de maillot de plusieurs équipes et que la volonté du club est de renforcer les équipes de juniors pour avoir un noyau de jeunes talentueux qui jouent dans leur catégorie dans l'un des clubs et qui puissent bénéficier d'un l'encadrement professionnel pour grandir.

La commissaire considère que la mission de la Ville est d'aider ces jeunes jusqu'à ce qu'ils passent dans la cour des grands où il n'y aurait pas forcément un financement public.

M. Kanaan répond que c'est un choix de savoir où l'on met le curseur et que dans le budget, Genève Servette HC Association, la section historique junior, touche 149'000.00 francs et que les autres clubs financent aussi leur relève.

M. Voirol ajoute qu'il y a un constat dans le milieu du sport et que la professionnalisation descend les échelons jusque vers 13 ans, voire encore plus jeune selon les pays. Le Genève Servette HC Association représente 250 à 300

jeunes et que c'est le plus gros mouvement junior du Canton.

Une autre commissaire demande ce qui se passerait si la Ville décidait de ne pas aider et si ce serait la fin de Genève Futur Hockey.

M. Kanaan répond que l'enjeu est la licence pour jouer en ligue A.

La commissaire demande si Genève Futur Hockey génère des bénéfices qui vont rembourser cette dette ou s'ils ne prennent aucune responsabilité par rapport à la dette, ce qui laisse un sentiment d'être pris en otage car tout le monde veut donner une chance.

M. Kanaan comprend le malaise et rappelle que la dette a été analysée de très près. Il rappelle que le projet fait sens et que les finances engagées sont justifiées. Il déclare qu'il s'agira dorénavant de travailler avec une subvention et une surveillance normale et qu'il ne serait pas favorable à recommencer l'exercice d'un remboursement après-coup. Il rappelle que la pesée d'intérêts avait été difficile pour les autorités, alors qu'il n'était pas encore magistrat : prendre le risque de ne pas intervenir, de voir le club se dégrader et de laisser partir le noyau dur avec les meilleurs joueurs à Lausanne où la patinoire est plus grande et mieux équipée, ou bien entrer dans cet accord parce que l'on ne pouvait pas laisser partir ce club car les Genevois ne le comprendraient pas.

La commissaire propose un remboursement à terme de la dette qui engagerait la responsabilité du club.

M. Kanaan répond que Genève Futur Hockey n'a pas pour vocation de faire du bénéfice et a peu de chance d'en faire de sorte à rembourser la dette. Il ajoute que la participation du club, qui est clairement déficitaire, est prévue à un autre niveau, à savoir qu'il trouverait des partenaires privés pour participer au financement d'une éventuelle nouvelle patinoire. Il annonce qu'ils recevront le 18 octobre les résultats de l'étude préliminaire et qu'une réflexion sera engagée quant à son financement. Il indique que la contribution des collectivités publiques sert à créer des conditions favorables au bon travail du club et que M. Quennec a déclaré qu'avec la bonne patinoire et Genève Futur Hockey qui tourne bien, il aura les moyens nécessaires. Il ajoute que dans le sport d'élite, il y a peu de clubs qui font du bénéfice à l'exception de ceux qui possèdent des opérations commerciales hors sport.

Un commissaire relève que le versement de l'ACG est conditionné par le versement du montant demandé ici et demande si celui-ci est lui-même conditionné par l'acceptation du GC.

M. Kanaan répond qu'il faut différencier la fin de l'assainissement et la subvention annuelle de fonctionnement.

Le commissaire s'étonne que M. Kanaan ne soit pas entré dans ce qui a tout déclenché, à savoir la rénovation insatisfaisante de l'été 2009.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas souhaité allonger la présentation initiale. Il rappelle que le club a estimé que les rénovations de 2008-2009 (loges) n'étaient pas satisfaisantes et qu'il avait préalablement installé des loges provisoires pouvant accueillir plus de personnes. Il reconnaît que la vue n'était pas géniale. Il rappelle qu'il était prévu depuis le début que les loges provisoires ne seraient pas tolérées plus de deux saisons, suite à l'intervention de la Ville auprès du Canton. Il comprend que cela ait été un crève-cœur pour le club de démonter ces loges provisoires pour lesquels il avait investi 1'000'000.00 francs. Il ajoute que l'on peut dire après-coup que l'on aurait dû veiller à ce que les loges provisoires n'aient pas plus de places que les futures loges définitives.

M. Voirol ajoute qu'il faut nuancer la communication du club à ce moment-là parce que la direction du club de l'époque avait signé les plans des loges définitives avec le nombre de places.

Le commissaire demande alors pourquoi M. Tornare avait autorisé le club à ajouter en catastrophe des loges que M. Pagani avait ensuite interdites.

M. Kanaan répond que c'est un sacré raccourci et rappelle que le club a évolué dans ses positions entre 2006 et 2008. Il rappelle que le projet d'origine prévoyait trois loges, dont une réservée aux besoins techniques. Il ajoute qu'il a été témoin du fait que le directeur a validé les plans et que la Ville s'est décarcassée pour qu'il y ait deux coques supplémentaires pour suivre les besoins du club, mais que cela n'a pas suffi. Il ajoute que c'était il y a trois ans et demande quel est le rapport avec la PR-910 traitée aujourd'hui.

M. Voirol dit encore que le blocage des travaux par M. Pagani était lié à un non-respect des engagements de la part du club et qu'il avait pris cette décision à juste titre.

Le commissaire n'est pas d'accord mais ne souhaite pas polémiquer davantage.

Une commissaire demande si la Ville participe à l'élaboration des statuts, si l'on sait à quel intervalle ont lieu les réunions de travail et quelle prise on a sur ces travaux.

M. Kanaan répond que l'on respecte l'autonomie associative et que la Ville n'est pas membre de comités de fédérations sportives. Il ajoute que ce n'est pas qu'un problème de statuts mais aussi de personnes et que la situation s'est tellement envenimée qu'il faut trouver une personnalité qui puisse rassembler tout le monde. Il précise que l'on est actuellement à la recherche d'un nom qui fédère tout le monde.

Un commissaire constate que ses angoisses métaphysiques à long terme ne sont pas partagées par l'administration. Il rappelle qu'en août 2011, le GSHC n'a eu sa

licence que suite à quelques acrobaties telles que la vente de certains joueurs et le remboursement du Genève Futur Hockey qui a fini dans leurs caisses. Il demande si la Ville a l'assurance qu'ils finiront la saison et qu'ils ont réussi à conclure suffisamment d'abonnement pour que leur budget leur permette d'obtenir leur licence en 2012. Il déclare que l'on peut aimer le sport, Servette, l'engouement qu'il génère, mais qu'on en revient aux sous. Il considère que l'on est en train d'engager l'argent du contribuable pour rembourser la SA.

M. Kanaan répond qu'il en est convaincu, mais qu'il n'a pas de garantie. Il rappelle que jusqu'à maintenant ils n'avaient pas accès aux comptes de la SA, ce qui changera puisque qu'on va leur accorder une gratuité en renonçant au loyer de la patinoire.

Séance du 9 novembre 2011

2) Audition de M. Christophe Thonney, Président du Club des patineurs de Meyrin, et de Mme Olowine Rogg, vice-Présidente ainsi que de M. Marc Hinni, Président du Hockey Club des Trois-Chêne, et de Mme Jacqueline Mottard, secrétaire.

Le Président accueille les représentants du CPM et du HC3C en rappelant qu'ils sont auditionnés en raison des critiques qu'ils ont émises à l'encontre de GFH. Il rappelle que la CF a pris connaissance de leurs courriers adressés à la Commission des finances du GC et leur passe la parole pour qu'ils exposent leur position.

M. Thonney précise que le CPM et le HC3C ne veulent en aucun cas être les fossoyeurs du GSHC parce que tout le monde a intérêt à avoir une grande équipe à Genève qui tire les mouvements juniors vers l'avant. Il explique qu'ils se sont permis d'écrire des courriers parce que les montants qui sont aujourd'hui en jeu leur semblent disproportionnés par rapport au reste des mouvements juniors du canton de Genève. Il indique que le CPM fonctionne avec 340'000.00 francs pour quelque 370 membres et que le HC3C se situe dans les mêmes eaux. Il ajoute qu'ils n'ont aucun souci avec le fait que le Canton et la Ville veuillent donner de l'argent au GSHC, mais qu'ils préféreraient que ce soit fait directement et pas au détriment des autres mouvements juniors. Il rappelle que 1'600'000.00 francs ont aussi été versés par le Fonds d'aide aux sports, alors que le CPM qui touchait 25'000.00 francs il y a 3 ans et ne reçoit plus que 14'000.00 francs. Il précise qu'ils ne savent pas ce qu'ils vont toucher cette année et qu'ils ont peur en voyant les importants moyens qui sont versés à GFH qui n'est à leurs yeux pas vraiment une association quand on voit ses statuts. Il ajoute qu'ils ne voudraient pas être prétérités dans le futur à cause de GFH.

Le Président demande s'ils n'ont pas l'impression d'être partie prenante de GFH au même titre que les autres.

M. Thonney répond qu'ils ne sont pas membres à cause des statuts qui sont anti-démocratiques. Il rappelle que lors de l'assemblée de mars 2011 M. Quennec a refusé de les modifier, raison pour laquelle le CPM ne s'est pas engagé dans GFH.

Mme Rogg rappelle qu'il y avait en 2009 un embryon de GFH qui tournait uniquement autour de la catégorie des juniors (17 à 20 ans) et qu'à cette époque les trois clubs s'entendaient pour essayer d'optimiser la participation des jeunes dans les équipes. Elle ajoute qu'il n'était nullement question d'argent, mais de bon sens parce qu'il y a à cet âge-là beaucoup de différences de niveau. Elle déclare qu'ils ont essayé de collaborer durant deux ans avec GFH parce qu'il y avait un projet à mettre en place, mais qu'ils ont senti qu'ils n'avaient pas leur place. Elle explique qu'il était impossible d'obtenir des réponses, qu'il fallait se battre pour avoir simplement un PV se séance et qu'il y avait une sorte de condescendance vis-à-vis des «petits clubs» qui forment néanmoins toute la relève du canton, ce qui les a littéralement épuisés. Elle ajoute que sont ensuite arrivés le projet de loi et les gros montants et qu'ils n'ont dès lors jamais été associés à ces discussions, alors que leurs noms apparaissaient. Elle indique qu'ils ont alors dû clarifier leur position en précisant qu'ils n'avaient jamais accepté les statuts de GFH, qu'ils n'étaient pas membres et qu'ils ont dû montrer un peu les dents parce qu'ils étaient utilisés. Elle ajoute que ça les a froissés parce qu'ils font un énorme travail au sein de leurs clubs respectifs et se battent toute l'année pour boucler leur budget et faire patiner leurs 300 ou 400 membres sur la glace.

Mme Mottard rappelle que le HC3C a été formellement membre de GFH, mais que le club a démissionné lorsqu'ils ont demandé les comptes de l'association sans jamais pouvoir les obtenir et qu'ils ont appris qu'il y avait une dette de 2'600'000.00 francs dont le créancier était le GSHC, parce qu'ils ne pouvaient pas cautionner de tels montants. Elle rappelle que l'argent qui va rentrer dans GFH va retourner à la SA et ajoute qu'ils n'ont aucun problème à ce que la première équipe tourne et soit alimentée par qui que ce soit, mais qu'ils ne pouvaient pas, dans le cadre d'une association à but non lucratif visant à promouvoir le hockey genevois, la formation des jeunes et la relève du hockey, consentir à adhérer à une structure qui était déjà surendettée avant même d'avoir commencé le premier jour de formation.

Le Président demande ce que les intervenants pensent du principe de GFH si tous ces problèmes pouvaient être réglés et si cette structure a un sens.

Mme Mottard répond qu'il n'y a pas de mauvaise entente entre les clubs genevois qui se réunissent régulièrement, également avec M. Fernandes qui sera auditionné ensuite, qu'ils sont au comité de l'association cantonale genevoise de hockey sur glace (AGHC) qui a dans ses statuts les mêmes buts que ce que GFH a essayé de mettre en place depuis quelques temps (promotion du hockey et formation des jeunes). Elle explique que les clubs travaillent aujourd'hui ensemble au travers de cette association-là qui est sous-dotée (budget annuel de 7'000.00 francs), mais dont les bénévoles mettent toute leur énergie pour construire quelque chose et permettre

aux jeunes des trois mouvements de jouer et d'avoir une formation plus poussée pour assurer la relève genevoise du hockey.

M. Thonney précise que l'AGHC est l'association faîtière des trois clubs qui regroupe la recherche de talents (moins de 13 ans, moins de 14 ans, moins de 15 ans) qui passe dès 16 ans à la ligue suisse nationale. Il répète que cette association a un budget extrêmement faible.

Un commissaire demande si le troisième club est Genève Servette.

Mme Mottard répond qu'il y a trois structures. Elle explique que GSA est comme eux un mouvement juniors (7-8 à 16 ans) et précise que c'est la Ville de Genève qui fait la formation de l'école de hockey. Elle ajoute qu'il y a ensuite GFH puis le GSHC qui est une SA qui gère la première équipe et les juniors élite qui ne font pas partie de GFH.

M. Thonney précise qu'ils sont pourtant sur le budget de GFH.

Mme Mottard précise que GFH reçoit aussi 100'000.00 francs de la ligue pour alimenter cette formation élite.

M. Hinni explique que sur l'effectif de 60 joueurs de GFH, un tiers est déjà subventionné par la ligue suisse de hockey sur glace, alors qu'ils font déjà partie au niveau des statuts de la première équipe. Il ajoute qu'il reste 40 joueurs qui n'ont pas le talent pour jouer en juniors élite. Il explique que cette catégorie recouvre des jeunes de 17 à 19 ans alors que dans le sport d'élite si à 17 ou 18 ans on ne fait pas partie de l'effectif élargi de la première équipe, c'est Genève No Futur. Il rappelle qu'il en parle à titre personnel puisqu'il a joué pendant 12 ans au GSHC et qu'il est rentré dans la première équipe au dernier moment, soit à 18 ans. Il ajoute que les jeunes qui jouent au niveau Top ou au niveau A n'ont qu'un avenir en troisième ou en quatrième ligue. Il explique que très peu de joueurs juniors élite sont introduits dans la première équipe du GSHC (2 ou 3 éléments) et qu'un tiers seulement des juniors élite aura peut-être la chance de jouer en équipe nationale. Il précise qu'une grande partie d'entre eux se retrouvera en deuxième ligue. Il ajoute qu'il n'est même pas certain qu'ils aient le niveau et explique qu'ils ont récupéré deux ou trois joueurs de GFH qui n'ont pas le niveau de la deuxième ligue. Il déclare que leur focus ce sont les 6-16 ans, que c'est là l'avenir du hockey genevois, qu'à 17 ans malheureusement c'est trop tard et que c'est de l'argent jeté par la fenêtre.

Mme Mottard précise que si on a une équipe en ligue nationale A on doit avoir une équipe de juniors élite pour assurer la relève.

M. Thonney répète que les juniors élite qui font partie du GSHC sont aujourd'hui sur le budget de GFH.

Un commissaire demande quel est le budget des clubs.

M. Hinni répond que le HC3C compte environ 260 membres pour un budget annuel de 300'000.00 francs. Il précise que la proportion est identique.

Le commissaire rappelle qu'une majorité du CM a souhaité soutenir le GFH sous quatre conditions, dont une n'est pas satisfaite, à savoir l'établissement d'une collaboration entre les trois clubs pour fédérer la formation des jeunes dans le domaine du hockey. Il observe une tension entre la dynamique sociale et de proximité des clubs qui font la réalité du hockey tous les jours et la dynamique élitiste, financière et commerciale qui est celle de la SA et estime que l'enjeu de ce dossier est de trouver un équilibre entre les deux. Il indique que n'importe quelle personne dotée d'entendement se serait enfuit les jambes à son cou à la lecture des statuts de GFH, mais pense que ce n'est pas une posture qui sera tenable sur le long terme à partir du moment où la dynamique verticale fait des concessions pour se rapprocher de la dynamique horizontale. Il demande quelles seraient les conditions qui permettraient que l'entente entre les trois clubs, demandée par le CM, puisse s'établir, que ce soit dans la coquille vide et mal construite du GFH ou en investissant la coquille existante de l'association cantonale.

Mme Mottard répond qu'ils sont ouverts à tout, mais qu'il faut parler de la même chose et avoir les mêmes intentions. Elle ne partage pas l'avis du commissaire quand il dit qu'une seule condition n'a pas été réalisée. Elle rappelle que les comptes ont été acceptés par une assemblée générale qui n'était qu'une comédie.

A la suite d'une remarque sur le catalogue des conditions, Mme Mottard répond que ce sont bien les quatre conditions posées par le CM. Elle ajoute qu'ils ont pour leur part refusé d'aller à cette assemblée générale et que les comptes ont été votés par M. Quennec et M. Quennec. Elle déclare que le GFH a fait en peu de temps des comptes sur de multiples exercices passés pour montrer qu'il y avait une totale séparation entre les comptes de la SA et ceux de l'association et ajoute qu'il semblerait qu'ils y soient parvenus. Elle précise qu'elle a des doutes à ce sujet, mais que c'est aux élus d'examiner les documents. Elle ajoute qu'il y avait aussi l'exigence d'un business plan...

Le commissaire l'interrompt pour dire que l'on peut avoir des divergences sur la manière dont les trois premières conditions ont été satisfaites ou non et en débattre en rallongeant le fossé qui les sépare du GFH. Il ajoute que la condition qui n'est évidemment pas satisfaite c'est l'entente entre les trois clubs qui peut se matérialiser par une convention ou autre chose.

Mme Mottard demande avec qui les trois clubs devraient s'accorder puisqu'ils s'entendent parfaitement ensemble.

Le commissaire répond qu'il ne parle pas de s'entendre sur l'épaisseur de la glace mais de se mettre d'accord sur GFH.

M. Thoney répond que ce sera envisageable le jour où les statuts auront été révisés et où un Président pourra être élu parmi les trois clubs membres. Il explique qu'actuellement le Président du comité est automatiquement élu par le GSHC SA. Il précise qu'ils pourraient encore éventuellement accepter cela, mais qu'ensuite ce Président a un droit de veto, ce qui signifie que les trois clubs pourraient être d'accord sur un projet mais que M. Quennec pourrait tout arrêter s'il n'est pas

d'accord. Il estime qu'il y a un problème et que ce n'est pas une association. Il déclare que c'est inacceptable pour eux, mais que si un pas devait être fait en direction d'une véritable structure associative avec une marche démocratique, ils seraient prêts à entrer dans cette association.

Le commissaire déclare qu'il estime que la modification des statuts est une première étape qui constitue une condition *sine qua non*.

M. Hinni déclare qu'il est important que les trois clubs soient représentés à un tiers chacun avec le même droit de vote. Il ajoute qu'il y a aussi l'ambiguïté de la double casquette de M. Quennec qui est PDG de la SA et Président de GFH.

Mme Rogg ajoute que le comité est composé de M. Quennec et de M. Mc Sorley qui sont les propriétaires manager de la SA. Elle estime qu'il est important de ne pas avoir les mêmes personnes dans deux structures différentes. Elle observe que la convocation du jour est assez éloquent à ce propos. Elle indique que toutes les personnes auditionnées pour le GFH sont des employés de GSHC à l'exception peut-être de M. Wagner qui vient d'arriver. Elle ajoute que pour que cette association fonctionne il est nécessaire de mettre fin à ces conflits d'intérêts et de mettre en place une structure avec des gens bénévoles.

Le commissaire conclut son tour de parole en demandant s'ils voient d'autres conditions.

M. Thonney répond qu'une fois ces deux conditions remplies il deviendra possible de discuter sur le même pied d'égalité et de revenir sur les incohérences du business plan.

M. Hinni ajoute que l'implication serait alors la même que dans l'association cantonale. Il précise qu'il y a même presque pour lui un doublon entre les deux associations dont les buts sont identiques.

Une commissaire demande si l'association cantonale est une association faîtière

Mme Mottard répond que c'est le cas depuis 30 ans.

La commissaire demande si c'est aussi le cas du GFH.

M. Thonney répond par la négative et précise que c'est un club à part.

Mme Mottard demande comment GFH va pouvoir former les jeunes avec l'argent qui doit être versé alors qu'il va directement partir vers la SA en remboursement de la dette.

Un commissaire répond que l'État, la Ville et les communes ont déjà remboursé presque l'intégralité de la dette de GFH.

Mme Rogg souhaite rajouter une condition supplémentaire. Elle pense que la dette est aussi une condition.

M. Thonney ajoute qu'il était impensable d'engager leurs membres pour entrer dans une association endettée à ce point en risquant de mettre en péril leur propre club.

Un autre commissaire demande quelle est la position des communes respectives face à GFH.

Mme Mottard répond que les contributions des communes des Trois-Chêne sont relativement faibles par rapport à celles que verse la commune de Meyrin. Elle ajoute que le HC3C paye la glace, ce qui n'est pas le cas à Meyrin. Elle explique que leur club a été soumis à d'énormes pressions durant l'année écoulée de la part de GFH (lettres de menace d'avocats, menace de licenciement du trésorier de leur association). Elle indique qu'ils ont rencontré les représentants des communes qui étaient eux-mêmes sous pression par rapport à GFH avec un M. Quennec et un M. Mc Sorley qui annonçaient qu'ils passeraient en force. Elle ajoute que les communes sont ennuyées et craignent que si elles n'abondent pas dans le sens de M. BAER elles auront des problèmes de subventions à d'autres niveaux. Elle précise que jusqu'à aujourd'hui ils ont néanmoins toujours été consultés par rapport aux heures de glace alors qu'il a été question de leur en supprimer au bénéfice de GFH alors que leurs équipes juniors peinent déjà à se caser. Elle ajoute que les communes les ont soutenus sur ce point.

M. Thonney répond qu'il en va de même à Meyrin mais qu'ils bénéficient d'une bonne subvention de la commune. Il déclare que les autorités communales ont toujours été mises en copie et qu'ils n'ont jamais eu de remarques négatives. Il ajoute qu'ils ne les soutiennent pas contre GFH mais dans leurs démarches pour faire attention à où on met les pieds en tant que club. Il précise que la patinoire de Meyrin a accueilli pendant deux ans des équipes de GFH, mais que M. Quennec a cependant essayé plusieurs fois de passer en force pour avoir de la glace à Meyrin.

Le commissaire demande ce qui a empêché les clubs d'aller à l'assemblée générale et de voter non à l'approbation des comptes.

M. Thonney répond que les deux clubs n'étaient pas membres de GFH.

Le commissaire déclare que l'on ne peut donc pas faire la critique que les comptes n'ont été approuvés que par le Genève Servette.

M. Thonney répond que c'est statutairement juste.

Mme Mottard ajoute qu'une association à un seul membre pose problème.

Mme Rogg rappelle que GFH et le GSHC étaient le même club il y a peu de temps encore et pense qu'il y a tout de même une certaine loyauté entre les deux. Elle explique que l'on a essayé de les utiliser, ce qui les a conduits à plus de méfiance. Elle cite l'exemple de la promotion du hockey féminin, en expliquant que GFH n'a jamais eu d'équipe féminine, contrairement au HC3C depuis 8 ans et au CPM depuis 2 ans. Elle ajoute que GFH s'est servi de leurs structures pour mettre en avant ce qu'elle faisait de bien, raison pour laquelle ils ont dû montrer un peu les dents pour dire qu'ils n'étaient pas membres de GFH. Elle précise qu'ils sont ouverts pour

discuter un projet commun, comme cela pourrait se faire s'il y avait plus de moyens au sein de l'association cantonale, mais qu'ils veulent être considérés sur le même pied d'égalité.

Le commissaire rappelle que le CA entend convaincre GFH de renoncer au droit de veto et de modifier ses statuts. Il demande s'ils ont eu une discussion avec le Conseil Administratif de la Ville de Genève.

M. Thonney répond que le CA de Meyrin leur a donné raison, mais que le CA de la Ville de Genève n'en a pas discuté avec eux.

M. Rogg ajoute qu'ils ont eu quelques discussions avec M. Kleiner et M. Mutter au début 2011, mais qu'ils n'ont jamais eu de retour sur les propositions qu'ils ont faites. Elle ajoute que pour les clubs le GFH a été une débauche d'énergie pratiquement inutile.

Un autre commissaire constate que la logique commerciale du club se confronte à la logique d'association. Il pense qu'il est très important de pouvoir aller de l'avant ensemble parce que l'avenir des enfants est de pouvoir accéder un jour aux élites ou de pouvoir briller dans le club cantonal. Il déclare qu'il sent de telles tensions qu'il se demande comment arriver à aller de l'avant et s'il est encore possible de leur part de se mettre d'accord avec M. Quennec. Il demande ce que fait l'association cantonale et si elle ne devrait pas jouer le rôle d'arbitre.

Mme Mottard répond qu'il a raison d'opposer l'argent d'un côté et la formation des jeunes de l'autre. Elle déclare que l'association cantonale ne fait presque rien hormis organiser quelques tournois depuis des années faute de moyens. Elle ajoute qu'après avoir mis tant d'énergie autour de GFH ils ont enfin pu s'intéresser à l'association cantonale qui a été reprise par les trois clubs pour essayer de remplir les objectifs fixés depuis sa création. Elle précise qu'ils ne vont pas parler statuts et gouvernance mais formation des jeunes.

Le commissaire observe que le GFH n'en fait pas partie.

Mme Mottard répond qu'il pourrait en faire partie. Elle ajoute que M. Quennec a exigé les comptes de l'association cantonale.

Le commissaire répond qu'il appartient alors à l'association cantonale de présenter des statuts qui pourraient concerner tout le monde.

Mme Rogg répond que ces statuts existent depuis 25 ans, qu'ils vont dans le même sens que ceux de GFH mais qu'ils sont équitables. Elle ajoute que c'est la mainmise du GSHC qui veut tout diriger qui coince aujourd'hui.

M. Hinni relève que GFH ne s'était pas du tout rendu compte qu'une partie des prestations qu'elle voulait offrir étaient déjà fournies depuis de longues années par les clubs eux-mêmes. Il explique que le CPM ne les a pas attendus pour avoir un entraîneur spécialisé pour les gardiens. Il ajoute que les entraîneurs du CPM sont des professionnels qui savent de quoi ils parlent et que les entraîneurs des différentes équipes sont d'anciens joueurs du GSHC qui ont joué dans l'équipe

nationale. Il explique que cette transmission d'expérience et de culture du club n'existe pas au sein du GSHC, parce qu'ils suivent toujours la voie que l'on appelait de la « mafia canadienne » et qu'il sourit quand ils veulent venir leur donner des leçons de leadership parce qu'il estime qu'ils ont raté un train.

Mme Rogg indique que la ligue est en train de réfléchir à une restructuration pour qu'il n'y ait pas deux ligues, que le hockey sur glace soit un seul produit et qu'il y ait suffisamment d'indépendance pour le sport professionnel et le sport amateur qui n'ont pas les mêmes intérêts (d'un côté de gros enjeux financiers et de l'autre la formation).

Le commissaire demande s'ils se verraient travailler dans cet objectif avec GFH.

Mme Mottard répond que ce n'est pas forcément utile aujourd'hui. Elle rappelle que GFH ne regroupe que la catégorie juniors (17-20 ans) et qu'il serait souhaitable d'intégrer les novices, voire même les minis Top, alors que ce n'est pas souhaité par GFH. Elle ajoute que c'est qu'ils vont essayer de développer dans le cadre de l'association cantonal, parce que les juniors c'est déjà trop tard et qu'il faut prendre plus tôt les jeunes qui veulent se destiner à une carrière professionnelle.

Le commissaire demande encore s'il y a des jeunes de leurs communes au GFH.

Mme Mottard répond que c'est le cas à Meyrin. Elle ajoute qu'il y a un fort dumping des cotisations pour inciter les jeunes.

M. Thonney explique qu'ils ont tout de même constitué une équipe de juniors à Meyrin cette année de peur que leurs jeunes soient mis de côté parce que le GFH se fiche des juniors A. Il déclare que GFH a fait du dumping sur les cotisations pour garantir un certain nombre de membres auprès de leur association. Il indique qu'une cotisation junior se situe entre 850.00 francs et 1'100.00 francs (960.00 francs chez eux) alors que les statuts du GFH prévoient une cotisation de 600.00 francs et qu'ils ont entendu dire qu'ils la proposaient à 225.00 francs, soit moitié moins qu'un bambini. Il indique que l'équipe de Meyrin a démarrée en août avec 8 joueurs, mais que lorsque les jeunes se sont rendu comptes qu'ils se retrouvaient à 25 sur un banc, ils sont venus taper à la porte du CPM pour revenir, ce qui fait qu'il y a maintenant une jolie équipe.

Mme Mottard déclare que c'est là la réalité de GFH sur le terrain, que c'est à cela que sert l'argent et que c'est là la formation qu'ils proposent.

Un autre commissaire déclare que les horaires de glace sont souvent incroyables et que ce qui l'est encore plus c'est que les joueurs acceptent ces difficultés et que les parents suivent, ce qui fait que les propositions clé en main telle que celle qui est faite aujourd'hui ne peuvent pas passer sans difficulté. Il comprend donc la position de ces deux clubs. Il remarque qu'il n'arriverait pas à comprendre que la CF puisse voter ce soir sans business plan ni contrat de prestation.

Une commissaire rappelle que ces documents ont été remis à la CF il y a plus d'un mois.

Le commissaire poursuit et relève dans le business plan que les revenus passent de 1'360'000.00 francs à 2'236'000.00 francs, que les cotisations augmentent alors que les subventions sont plafonnées et que les charges de personnel augmentent de manière disproportionnée en passant de 480'000.00 francs à 583'000.00 francs. Il remarque qu'alors que les subventions n'augmentent pas et que les revenus augmentent, GFH ne peut trouver ses revenus que dans les cotisations. Il demande comment il est possible à la fois de baisser les cotisations et de présenter un business plan qui montre qu'elles passent de 40'000.00 francs à 62'000.00 francs.

Mme Mottard répond que les deux équipes ne coûtent qu'un dixième des montants demandés par GFH, mais qu'ils doivent bien remplir les cases.

M. Thonney ajoute que le montant de 583'000.00 francs n'est pas correct parce qu'il faut encore y ajouter 330'000.00 francs de frais indirects de personnel, ce qui fait que l'on avoisine plutôt les 900'000.00 francs.

Mme Mottard ajoute qu'il ne faut pas se leurrer et qu'il faut penser que ce personnel travaille pour la SA parce qu'il y a un mélange des genres permanent.

M. Thonney indique que le CPM employait l'an dernier Sébastien Beaulieu et que cette prestation qu'il lui payait leur a été retirée cette année, parce que GFH ne voulait plus que Sébastien Beaulieu aille à Meyrin. Il ajoute que GFH leur propose maintenant cette prestation gratuitement.

Une commissaire demande dans quel but.

M. Thonney répond que c'est pour fournir les prestations annoncées dans le business plan.

Un commissaire remarque que compte tenu des postures les prochaines auditions donneront un son de cloche très différent. Il demande si les deux clubs auraient à l'esprit le nom d'une personnalité respectée par les trois clubs et qui aurait le profil pour être au-dessus de la mêlée.

Mme Rogg répond qu'il y a M. Louis Christoffel, ancien directeur du GSHC, mais qu'il est parti de Genève suite à son licenciement. Elle ajoute qu'ils ont essayé de le retenir mais qu'il est maintenant à Morges.

Une commissaire demande comment il se fait que dans tout le processus d'assainissement de la dette et maintenant de réflexion sur une subvention régulière dépendant d'un contrat de prestation et donc d'une loi cantonale, le politique ait à ce point ignoré les mouvements juniors dans les négociations, alors qu'il existe une association faîtière qui manque de moyens mais qui serait prête à fonctionner.

Mme Mottard répond que c'est une question politique et de puissance de lobby.

Mme Rogg ajoute qu'il y a une entité qui a beaucoup de moyens et qui a parlé au nom de tous, alors que les autres n'ont pas été considérés correctement dans ce processus. Elle estime qu'il y a eu trop de lobby et trop d'arrogance et ajoute que le

Canton les a complètement négligés jusqu'en 2011, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il devait tenir compte des mouvements juniors existants.

La commissaire demande si le projet de loi cantonale a une chance d'aboutir.

Mme Mottard répond «pas en ce moment»

3) Audition de M. José Fernandes, vice-Président de Genève-Servette Association Mouvement Juniors (GSA);

Le Président accueille M. Fernandes et lui passe la parole en lui demandant son point de vue sur GFH.

M. Fernandes déclare que son club a complètement adhéré à ce projet qui va permettre de développer le hockey grâce à une structure professionnelle qui accompagne les jeunes de 17 à 20 ans. Il trouve que c'est une bonne chose pour la région d'avoir enfin un projet commun à tous les clubs de mouvements juniors qui profitent de l'aura du GSHC en ligue A. Il ajoute qu'il y a eu de longues discussions avec GFH pendant un an et qu'ils ont adhéré après avoir constaté que les comptes avaient été révisés et approuvés et qu'ils avaient été séparés de ceux du GSHC. Il estime que le projet est viable à long terme.

Une commissaire demande quelle est la différence entre le GSA et les deux autres clubs.

M. Fernandes répond qu'ils ont la même organisation que les deux autres clubs et qu'ils sont totalement indépendants du GSHC. Il ajoute qu'ils ont le même but commun de faire profiter les jeunes du hockey et les mêmes statuts associatifs.

La commissaire demande quel est leur intérêt à rejoindre une entité qui fait double emploi avec l'association faîtière.

M. Fernandes répond que cela aurait dû être le but de l'association cantonale, mais que depuis 10 ans celle-ci ne remplit pas les mêmes buts. Il explique que l'association cantonale s'occupe des sélections alors que GFH s'étend au-delà et cherche à valoriser le hockey dans la région. Il précise que l'association cantonale s'occupe des jeunes jusqu'à 13 ans et qu'il y a un trou entre 17 et 20 ans.

Un commissaire demande quel est le nombre de membres et le budget annuel de GSA.

M. Fernandes répond qu'ils ont 240 membres et un budget de 540'000.00 francs par année.

Le commissaire demande quelle est la nature de leurs liens avec le GSHC SA.

M. Fernandes répond que les liens sont cordiaux et précise que le GSHC n'a aucune mainmise sur l'association. Il ajoute qu'ils n'ont pratiquement aucun rapport au

niveau administratif, mais qu'au niveau sportif la collaboration est importante, comme d'ailleurs avec les deux autres clubs.

Le commissaire demande pourquoi le ratio membres/budget est plus élevé et si le GSA a une structure plus salariée.

M. Fernandes répond qu'ils ont 5 entraîneurs professionnels et que tous les membres du comité sont des bénévoles.

Le commissaire demande si certains membres du comité du GSA ont des liens avec le GSHC.

M. Fernandes répond par la négative.

Le commissaire déclare que les deux autres clubs ont une posture difficile avec le GFH alors que pour le GSA la vie est rose et demande si M. Fernandes a en tête le nom d'une personnalité qui pourrait être crédible aux yeux du GSA, du GSHC et des deux autres clubs pour fédérer les partenaires de cette équation.

M. Fernandes estime que l'on est plutôt dans des guerres de clocher et que l'on a un peu mis de côté la vision des enfants et des jeunes. Il pense que si on n'avance pas, on recule.

Le commissaire demande si lors de son adhésion le GSA n'a pas été un peu chicané par les statuts du GFH qui font assez peur même si les liens sont historiques.

M. Fernandes répond que ça a été une grande question et reconnaît que certains articles prévoient la mainmise du GSHC sur les votes. Il pense que c'est un point qui pourrait être remis sur la table et discuté avec les trois clubs. Il déclare que cela ne lui pose pas de problème et qu'il part du principe qu'il fait confiance aux gens. Il estime que les gens sont de bonne foi quand on fait un tel projet.

Une commissaire observe que M. Fernandes semble tout à fait convaincu par GFH alors que les autres clubs voient plutôt un avenir avec l'association cantonale. Elle lui demande ce qui le fait pencher vers cette solution.

M. Fernandes répond que c'est la continuité. Il explique que l'on a la chance d'avoir une équipe professionnelle et que le fait que le GSHC prenne les meilleurs joueurs fait rêver les jeunes qui constituent le public-cible (juniors élite ou junior top). Il pense que l'encadrement du GFH est en train de s'étoffer avec des gens très capables, sans vouloir dire que les autres ne le sont pas.

Une autre commissaire demande ce que font les jeunes qui ne sont pas pris au niveau suisse.

M. Fernandes répond qu'ils ont des catégories de jeu pour ceux qui sont moins bons jusqu'à 17 ans et qu'ensuite c'est la structure de GFH qui les prend en charge.

La commissaire observe que les statuts de l'association cantonale pourraient être revus pour revoir les âges et combler le trou.

M. Fernandes rappelle que c'était leur association qui subventionnait l'association cantonale. Il précise qu'ils étaient d'accord que le CPM et le HC3C s'approchent d'eux parce que plus on est plus on est fort, mais que ce sont vraiment les prémisses et que l'on est loin de ce que fait actuellement GFH. Il ajoute que GFH fait la promotion du hockey grâce au marketing, ce qui est tout bénéfique pour les clubs.

Une autre commissaire demande s'il y a d'autres clubs que le GSA dans GFH actuellement.

M. Fernandes répond qu'ils ont des joueurs de Meyrin, auquel le Président ajoute qu'il y a Bellevue-Genthod et Plan-les-ouates.

La commissaire demande combien cela fait de joueurs.

M. Fernandes répond une centaine.

La commissaire demande si le GSA et ces nouveaux clubs participent du Conseil de GFH.

M. Fernandes répond qu'ils ont commencé cette année avec des prestations qu'ils sont libres de prendre ou non.

La commissaire demande s'ils ont partie du comité de direction et s'ils interviennent dans les décisions prises pour le GFH.

M. Fernandes répond par la négative. Il ajoute qu'ils sont en revanche informés des décisions.

La commissaire demande quels sont les accords financiers avec GFH.

M. Fernandes répond qu'il n'y a que des prestations qui ont été jusqu'à maintenant gratuites (cours de premier secours, mise à disposition d'un entraîneur de gardiens).

Un commissaire estime que la cohérence se dégrade d'une audition à l'autre et que le meilleur est à venir. Il demande le montant de la cotisation pour un junior au GSA.

M. Fernandes répond que la cotisation pour les novices élite est de 1'200.00 francs par an. Il ajoute qu'ils commencent à 380.00 francs pour les bambini et qu'ils offrent un encadrement professionnel pour chaque équipe.

4) Audition de MM. Hugues Quennec, Président du Genève-Servette Hockey Club, accompagné de Christophe Stücki, secrétaire de l'association, Daniel Wagner, membre du comité (trésorier), Louis Matte, conseiller sport-étude et juniors élites de l'association, et Jean-Philippe Paradis, directeur sportif de l'association ainsi que de M. Moreno Sella, réviseur (fiduciaire Edmond Favre SA)

Le Président reçoit M. Quennec, accompagné de M. Stücki, M. Matte, M. Paradis, M. Wagner et M. Sella. Il lui demande de présenter les objectifs de GFH, de revenir sur les changements qui ont eu lieu ces derniers mois et de parler des tensions avec les deux autres clubs.

M. Quennec rappelle qu'il commence sa sixième année avec le GSHC, dont il est propriétaire et Président, et qu'il avait créé la Fondation du Genève Servette pour l'enfance humanitaire et le GFH pour développer un programme de formation de la base jusqu'au sommet. Il ajoute qu'il a aussi créé une fondation à part - Sport for life - qui a financé deux patinoires communales sur le canton de Genève (Plan-les-Ouates et Carouge) et qui encourage d'autres communes à offrir des patinoires communales. Il estime que l'on peut être assez fier de tout ce qui a été mis en place, même si des tensions ont été générées parce que l'aspect administratif n'a pas suivi. Il explique que les efforts avaient été axés sur le programme sportif. Il ajoute qu'ils sont maintenant complètement à jour. Il rappelle que c'est eux qui ont créé GFH et qu'ils ont invité les deux autres clubs à participer comme membres. Il précise que ces clubs voulaient participer mais sans aucune responsabilité financière ou légale et qu'ils n'avaient pas de temps parce qu'ils étaient déjà surchargés par leur propre association. Il ajoute que quand la Ville et le Canton ont décidé de manifester leur soutien au club à travers GFH, dès que de l'argent est entré en jeu, ces associations ont été plus intéressées, pas nécessairement pour développer le hockey cantonal mais pour voir s'ils ne pouvaient pas prendre de l'argent pour leurs associations, ce qui a créé des tensions. Il indique qu'ils restent très ouverts et que chacun est libre de devenir membre. Il ajoute qu'ils tendent la main au CPM et au HC3C qui peuvent profiter des programmes et des ressources mises à disposition, mais que ces clubs ne cherchent aucun lien et que ce sont les enfants qui souffrent car ils n'ont pas le droit d'en profiter. Il déclare qu'ils sont particulièrement fiers de leur programme pour le hockey féminin et qu'ils ont reçu une distinction pour avoir été le seul club suisse à monter un club féminin lors de la journée internationale du hockey sur glace pour les filles. Il précise que c'est un axe de croissance important pour eux. Il indique que plusieurs associations communales se sont formées (Bellevue-Genthod, Plan-les-Ouates, Carouge, Grand-Saconnex) et que ces associations veulent adhérer à GFH. Il précise qu'ils sont rassembleurs et qu'il y a un vrai impact sur les jeunes de Genève.

M. Stücki déclare que les énergies et les moyens financiers étaient concentrés sur les programmes sportifs et qu'ils ont fait un énorme travail sur cet aspect en mettant en ordre tous les exercices comptables qui ont été audités. Il ajoute que des audits spéciaux ont été commandés sur l'étanchéité entre les structures du GFH et du GSCH et la gestion du compte courant entre les deux entités. Il indique qu'ils ont attesté que tout l'argent dépensé dans GFH a été dépensé dans des programmes et en respect des statuts de l'association. Il ajoute que deux assemblées générales et une assemblée extraordinaire ont été tenues depuis le début de l'année et qu'il a été procédé à des changements avec de nouveaux statuts, un nouveau contrat de prestations et la nomination de nouveaux membres du comité. Il précise que le nouveau trésorier, M. Wagner, vient d'un autre milieu et n'a aucun lien avec le club ou ses intérêts. Il convient que Meyrin et Trois-Chêne n'ont pas souhaité poursuivre l'aventure avec eux. Il pense que les subventions en cours de discussion ont généré certains appétits et la volonté de créer des programmes factices en parallèle. Il ajoute que GFH est aujourd'hui étanche par rapport au club du point de vue administratif bien qu'ils y ait une multitude d'échanges de compétences. Il précise que la comptabilité du club est maintenant gérée par une fiduciaire indépendante

(CFM Management Sarl) et révisée par un réviseur indépendant qui n'est pas le réviseur du club.

M. Quennec rappelle qu'on leur a reproché les montants dépensés mais que la ligue nationale est en train de monter un programme de sport-études pour 25 jeunes qui coûte 2'000'000.00 francs par année. Il ajoute que c'est leur volonté de compléter les ressources publiques avec des rentrées privées puisque c'est la volonté de la Ville et du Canton de participer à un programme de sport-études. Il précise qu'ils ont une personne dédiée à 100% à cela. Il ajoute qu'ils sont très fiers d'avoir organisé l'an dernier la première édition d'un tournoi pour les jeunes de 11 à 14 ans avec 22 équipes de 8 pays qui sont venues à Genève. Il précise que le CPM et le HC3C n'étaient pas en faveur de ce projet mais que le match gala a généré 70'000.00 francs de bénéfices pour le club. Il pense qu'ils sont novateurs et qu'ils apportent une contribution positive à Genève.

M. Paradis explique que sur les 7 patinoires du canton il y a 115 événements agendés entre novembre et la fin février et qu'il y a chaque jour de nouvelles demandes. Il indique qu'il y a un accord pour que chaque classe primaire puisse se faire accompagnée par GFH et que 30 classes sont confirmées soit 600 jeunes. Il déclare qu'ils ont été le seul club suisse à avoir participé à la première journée mondiale du hockey féminin (42 filles inscrites) et qu'ils ont 16 séances de hockey féminin prévues pour la saison. Il ajoute qu'ils ont organisé une conférence sur les premiers secours avec les HUG, parce que ce n'est pas une nécessité d'avoir une personne formée sur le banc, et qu'ils vont la répéter le 30 novembre parce qu'il y a eu beaucoup de demandes. Ils rappellent qu'ils sont partis de presque rien et qu'il y a un problème de glace à Genève.

M. Quennec déclare qu'ils encadrent 70 jeunes juniors de 17 à 20 ans qui n'étaient pas désirés par les trois associations à cause de problèmes de discipline, drogue, fumée et qu'ils ont créé un encadrement avec des apprentissages et des stages. Il estime que l'atmosphère autour de ces jeunes est nettement améliorée.

Un commissaire demande ce qu'il en est du business plan pour les quatre prochaines années parce que la seule jauge est la masse salariale globale et que l'on a de la difficulté à se projeter. Il estime que le droit de veto prévu dans les statuts du GFH est inadmissible. Il ajoute qu'en tant qu'être rationnel, il serait parti les jambes à son cou si on lui avait demandé d'adhérer à GFH. Il demande s'ils sont prêts à envisager des statuts permettant l'expression de différents points de vue pour faire cohabiter avec un subventionnement public la dynamique horizontale du sport de proximité et de clubs historiques et la dynamique du sport d'élite, alors que la seule condition qui n'est formellement pas encore satisfaite est une entente entre les clubs.

M. Quennec répond qu'ils sont ouverts mais rappelle que GFH a été fondée et financée par le club et pas lui personnellement alors que les autres mouvements juniors ont refusé de prendre des risques financiers et des responsabilités. Il ajoute qu'ils sont un peu frustrés parce que les autres clubs freinaient tout et qu'ils n'auraient pas eu sans cela d'équipe féminine, de tournoi ou de programme sur les

patinoires communales. Il précise que sans ce signal fort et ce pouvoir fort le hockey genevois aurait stagné et que c'est eux qui ont initié tout ce programme. Il ajoute qu'ils sont ouverts à revoir les statuts s'il y a une nouvelle dynamique.

M. Stücki déclare que les statuts actuels tiennent compte du fait qu'il y avait une situation de blocage et que pour ne pas tuer l'association il fallait un élément de gouvernance fort au niveau du comité pour pouvoir continuer les activités. Il indique que dès que le blocage aura été dépassé, leur volonté est d'ouvrir complètement au niveau gouvernance la gestion de l'association.

M. Quennec déclare qu'il y a de fortes volontés pour les rejoindre et qu'il n'y a que deux clubs qui bloquent. Il estime que ce sont uniquement les membres du comité et que cela ne représente pas la volonté des jeunes et des parents, ni les politiques de Meyrin et Trois-Chêne. Il ajoute qu'il reste ouvert et que sa motivation est de développer le hockey sur glace à Genève sans quoi il aurait consacré tous ses efforts à la SA et pas à cette association. Il ajoute qu'il n'a pas entendu jusqu'à aujourd'hui une seule critique sur une substance de programme de la part de CPM et de HC3C et qu'il faut dire qu'ils leur ont proposé de leur verser de l'argent pour régler les problèmes.

Le commissaire ne pense pas qu'il soit légitime de prendre la réaction justifiée de ces associations en raison de la dette comme critère pour les disqualifier. Il demande si les membres du comité de GFH sont salariés de la SA.

M. Wagner répond que c'est clairement non et que toutes les personnes sont salariées par l'association et que cela fait partie de ces notions d'étanchéité.

Le commissaire demande si les membres du comité de GFH sont salariés.

M. Quennec répond qu'il n'est pas salarié, de même de M. Wagner, et que M. Mc Sorley, vice-Président, est employé du GSHC. Il ajoute M. Solanki est un avocat et n'est pas salarié.

M. Stücki précise que deux personnes sur quatre ne sont pas liées avec la SA.

Un commissaire demande si M. Mc Sorley est salarié de GFH.

M. Stücki répond par la négative.

Le commissaire considère que les statuts font du Président le roi suprême et relève qu'ils sont ouverts à une démocratisation qui permette un fonctionnement d'association tel qu'on le connaît en Suisse.

M. Quennec déclare en tant que fondateur il espère que celui qui reprendra un jour la présidence aura les mêmes objectifs que lui. Il ne pense pas aujourd'hui que le CPM et le HC3C aient les mêmes buts et espère que l'on pourra trouver un bon candidat dans le futur. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème de gouvernance ou de comité et qu'ils avancent avec des projets. Il précise qu'ils ont rattrapé le problème administratif et qu'il n'y a pas d'autre problème.

Une commissaire relève que les rapports de l'organe de révision répètent année après année que contrairement aux statuts de l'association, il n'y a jamais eu d'assemblée générale approuvant les comptes. Elle demande comment c'est possible.

M. Stücki répond que dans le cadre de la mise à niveau la première assemblée générale a eu lieu en mars 2011, qu'il y a eu une assemblée extraordinaire en avril 2011 pour approuver les nouveaux statuts et qu'une dernière assemblée générale pour approuver les comptes 2010-2011 et pour traiter la candidature sur HC Bellevue-Genthod s'est tenue il y a trois semaines.

M. Sella précise que la problématique administrative de GFH est apparue à la fin de l'année 2010 suite au nouveau contrat de prestation qui est soumis à la LIAF et qui exige de fournir tous les comptes des années précédentes. Il indique que le CE a sollicité un appel d'offres, que sa fiduciaire a été choisie et qu'ils ont reconstitué tous les comptes, qu'ils les ont révisés et qu'ils ont vérifié que le compte courant se retrouve en miroir par rapport à la SA. Il déclare qu'ils ont travaillé avec le réviseur de la SA et qu'ils ont eu une totale collaboration du club et du réviseur. Il ajoute qu'ils ont pu vérifier que toutes les dépenses faites dans le cadre du GFH étaient bien faites dans le cadre des statuts de GFH. Il déclare qu'ils ont fait à chaque fois un rapport de révision et un rapport complémentaire remis au CE et au CA et que ce n'est qu'une fois les rapports révisés que l'assemblée générale a pu avoir lieu pour permettre de nettoyer le passé. Il précise qu'il y a eu à chaque assemblée générale un représentant de la Ville et du Canton. Il convient que l'historique était lourd mais précise qu'il a été réglé. Il déclare que les comptes ont été séparés physiquement, que toutes les exigences posées par la Ville et le Canton ont été remplies les unes après les autres et qu'il ne reste plus que la convention entre les clubs. Il explique que M. Quennec a écrit cet été un courrier au CA et au CE pour indiquer qu'il entrait maintenant dans une phase d'ouverture des statuts. Il précise que tout s'est fait dans les règles et conformément aux législations en vigueur. Il rappelle que GFH est astreinte au contrôle restreint, mais que sur demande de l'État et la Ville ils font un audit trimestriel et qu'ils viennent de faire un audit sur les salaires. Il déclare qu'ils ont GFH sous la loupe et que toutes les critiques des associations membres qui étaient tout à fait justifiées ont disparu.

La commissaire constate qu'il y a une recommandation pour signer une convention relative aux flux financiers entre les deux entités et que ce n'est donc pas encore fait.

M. Sella déclare que c'était dans les comptes 2010, qu'ils ont maintenant révisé les comptes 2011 et que toutes les conventions ont été faites.

Un commissaire demande quel est le montant de la cotisation et si des rabais ont été accordés pour attirer des joueurs d'autres clubs.

M. Paradis répond qu'ils ont trois niveaux : les juniors élite qui ne paient pas de cotisation parce qu'ils sont sous contrat, les juniors top qui paient 450.00 francs et les juniors A pour lesquels la cotisation a été fixée à 225.00 francs parce leur entraînement a lieu à 6h15 le matin. Il précise qu'en aucun cas le prix des cotisations

n'a été fixé pour attirer des joueurs. Il explique que 9 joueurs lui ont demandé de quitter pour aller à Meyrin pour des raisons de proximité ou parce qu'ils jouaient pour Meyrin trois ans auparavant et que ces transferts ont été autorisés, et que ce n'est qu'ensuite qu'ils ont annoncé la cotisation à 225.00 francs.

Une commissaire s'étonne de constater que les dates des rapports sont à l'envers de l'ordre chronologique.

M. Sella répond que le travail a été fait dans ce sens parce qu'ils ont dû partir de la fin pour reconstituer les comptes que l'association n'avait pas tenus et révisés.

La commissaire remarque que la même fiduciaire a fait la comptabilité et la révision.

M. Sella répond que jusque-là la comptabilité était tenue par le club. Il ajoute qu'en toute logique il aurait fallu faire une assemblée générale constitutive et décider d'un prestataire comptable, ce qui n'a pas été fait, et qu'ils ont ensuite lancé des programmes sans se soucier de l'aspect administratif. Il indique que l'on peut continuer ainsi tant qu'on est dans le privé mais qu'une fois que les entités publiques interviennent, il faut présenter des comptes révisés.

Un commissaire demande s'ils peuvent proposer le nom d'une personnalité qui serait respectée par toutes les parties pour assurer une issue heureuse, que ce soit dans le hockey ou en dehors du sérail de la glace.

M. Quennec répond qu'ils ont amené M. Wagner comme trésorier, qu'ils sont ouvert à prendre d'autres personnes au comité et qu'il faut peut-être changer les statuts. Il ajoute qu'il s'est investi avec son argent, son temps et son énergie et qu'il ne pense pas que la priorité soit de changer le Président. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème s'il y a des candidats, mais que des personnes connues à Genève souhaitent entrer au comité et pensent qu'il est important qu'il reste Président. Il précise que si cela devenait une question importante, il serait ouvert. Il ajoute qu'ils vont encore ouvrir le comité à quelques personnes de haut profil.

M. Wagner ajoute qu'il a le sens des valeurs et considère que les statuts sont le reflet d'une situation passée. Il rappelle que beaucoup de travail a été fait pour avoir une situation claire et transparente. Il précise qu'il ne fait pas partie du milieu du hockey, mais que quand il voit tout ce qui a été mis en place depuis cet été il les encourage à continuer en y apportant sa modeste contribution.

Le commissaire déclare qu'il n'était question de déboulonner personne a priori de ses responsabilités mais qu'il constate des crispations et qu'une personne extérieure pourrait mettre de l'huile dans les rouages. Il précise que c'est une option parmi d'autres.

M. Quennec rappelle que l'un des problèmes du CPM était l'ancien directeur sportif qui était à une époque un employé du CPM avec lequel ils avaient un contentieux. Il explique que pour maintenir la paix ils l'ont remercié, mais qu'il y a toujours de nouvelles demandes qui s'ajoutent. Il ajoute qu'il a été accusé de manipulations par le CPM et le HC3C, mais rappelle qu'il a mis son argent dans le club qui est passé à

l'association et qu'il ne voit pas pourquoi il aurait essayé de voler son propre argent. Il pense qu'il y a vraiment de la mauvaise foi, mais reste ouvert. Il ajoute qu'il pourrait raconter d'autres histoires mais que ce n'est pas le but parce que le hockey genevois avance et que c'est sa priorité.

M. Stücki ajoute que ce qui cristallise, ce n'est pas le Président mais le veto et la méthodologie de gouvernance. Il rappelle que c'est en raison de l'historique qu'ils ont dû avoir une gestion très forte au niveau du comité pour garantir la survie et la pérennisation des activités de GFH. Il ajoute que maintenant le comité et l'association sont ouverts et que la porte est ouverte au CPM et au HC3C pour les rejoindre soit en tant que membre soit en tant qu'association profitant des programmes du GFH.

5) Discussion et prises de positions

Un Commissaire (S) déclare qu'il y a un problème avec ce calendrier puisque la dernière condition posée par le CM n'est pas remplie à ce jour. Il ajoute qu'il en va de leur responsabilité de faire en sorte que cette condition soit remplie en tentant avec l'incitatif financier de départager la bonne foi et la mauvaise foi qui animent tous les acteurs. Il propose que le Président adresse au nom de la CF un courrier à tous les auditionnés pour aller au bout de cet exercice.

Le Président répond qu'on ne peut pas leur demander de tenir une nouvelle assemblée générale avant la fin de l'année parce que ce n'est pas possible, et qu'ils n'auront jamais leur argent.

Le Commissaire (S) n'est pas d'accord et pense qu'un engagement par écrit sur la modification des statuts signés par les acteurs de ce dossier serait déjà miraculeux.

Un commissaire (LR) considère que si on entre dans une telle logique on n'aura pas fini avant deux ans. Il estime que les points de vue sont peu réconciliables. Il rappelle que ce que l'on vote est une autorisation de dépenser et que le CA est libre sur la base des conditions fixées de libérer la somme quand il veut ensuite. Il est donc prêt à voter ce soir.

Un commissaire (DC) déclare qu'il a ressenti pas mal de tensions entre les trois clubs et ne pense pas que l'on pourra faire le bonheur des gens contre leur volonté. Il estime que l'on a tous les éléments pour pouvoir se prononcer et que la situation est clarifiée. Il pense que l'on peut voter ce soir en émettant la recommandation que les statuts soient adaptés avec une gouvernance démocratique. Il indique que son parti appuiera la démarche actuelle avec la création de GFH, parce que les gens vont dans ce sens. Il dit avoir été impressionné par l'importance du travail effectué pour clarifier la situation qui était confuse. Il constate que le club s'est adapté à toutes les demandes formulées par le CM et estime que continuer ou attendre que les deux clubs tombent dans le panier de la mariée mettrait le hockey genevois en péril. Il pense qu'ils y viendront un jour mais que cela prendra du temps et rappelle que le GSHC fait rêver les jeunes.

Un commissaire (MCG) déclare qu'il est satisfait de ces auditions et que le GSHC a apporté des réponses relativement claires. Il estime que l'on n'arrivera pas ce soir à régler le problème des clubs qui ne veulent pas rentrer dans GFH. Il rappelle que c'était la misère avant l'arrivée de M. Quennec que le GSHC est maintenant en ligue nationale A et qu'il faut avoir une politique que les structures actuelles ne permet pas. Il pense qu'il faut voter mais qu'il faut demander que les statuts soient modifiés, ainsi le CA ne versera pas l'argent avant que ce soit fait. Il pose un amendement qui prévoit que le droit de veto soit supprimé.

Un autre commissaire (S) rappelle que selon la loi le subventionné ne peut pas rétrocéder de l'argent à une autre structure et arrive à la conclusion que si on veut débloquent l'argent de la Ville et du Canton, on est obligé d'aller de l'avant.

Le Président répond que les clubs n'ont pas formellement demandé d'argent mais veulent continuer à toucher leur propre subvention.

Une commissaire (Ve) déclare que son parti n'acceptera pas qu'on leur mette la pression pour voter ce soir. Elle ajoute qu'ils ne voteront pas cette PR tant qu'ils n'auront pas une assurance écrite que GFH s'engage à modifier ses statuts au plus vite. Elle ajoute qu'il reste un problème d'égalité de traitement par rapport à tous les autres clubs même si cette PR vise à assainir une situation passée. Elle rappelle que cela s'associe néanmoins à une subvention pérenne qui est conséquente. Elle rappelle que le projet de loi du CG est gelé et que pour que le club puisse garder sa licence il faudrait que la situation soit totalement assainie. Elle considère qu'à partir du moment où le projet de loi est gelé, cela ne change rien qu'on vote ou non.

Le Président répond que le projet de loi au GC concerne la subvention 2012-2015 et que le Canton a libéré l'équivalent de ce qui va être décidé ce soir.

Un commissaire (EàG) relève qu'il faudrait au moins suivre la proposition initiale de son collègue du PS pour régler le problème des statuts. Il rappelle que M. Quennec a dit qu'il le ferait et qu'il y a un consensus autour de cette table. Il estime qu'il faut enfoncer ce clou et qu'ils peuvent aller très vite puisque les assemblées générales ne demandent pas la réunion d'un très grand nombre de personnes.

Le Président répond qu'il s'agit d'une question de confiance envers le CA qui a écrit qu'il s'engage à poursuivre les démarches dans ce sens.

Le commissaire (EàG) répond que l'on rend service au CA en faisant cela.

Un autre commissaire (MCG) pense que c'est le bâton et la carotte. Il pense que si on accepte de voter la somme en leur disant qu'ils doivent modifier les statuts, la balle est dans leur camp et que c'est à eux ensuite de se bouger, mais que cela change tout si on leur dit de faire le changement et qu'ils auront peut-être l'argent ensuite.

Le Président rappelle que cela permettrait aussi de provisionner l'argent dans les comptes 2011.

Un autre commissaire (PLR) déclare que l'on est tous d'accord sur la nécessité de modifier les statuts. Il explique que la différence fondamentale entre l'ajout d'un article 3 contenant une clause suspensive ou résolutoire c'est un délai de 3 à 6 mois qui serait lié au fait que la CF attende. Il pense qu'il serait peu probable que les fonds soient libérés au premier semestre 2012. Il rappelle que la licence ne s'accommodera pas d'un vote éventuel du CM. Il estime que l'on n'a pas le choix et que l'on doit rédiger un article 3 qui prévoit une clause suspensive. Il propose : *Le versement est conditionné à la modification préalable des statuts de GFH en ce que la clause du veto est révoquée.*

Il ajoute que la question de la présidence est mauvaise parce qu'elle revient à créer un veto inverse et parce qu'il appartient aux membres de l'association de s'organiser pour la nomination du Président. Il précise que dans une association c'est une personne une voix, qu'il n'y a pas de variation possible et que le droit de veto est incompatible avec les dispositions du CC. Il considère que ce droit de veto n'existe pas dans la pratique et que c'est une cause de tensions inutiles.

Un commissaire (S) déclare que le juriste qui vient de s'exprimer serait affolé par d'autres mesures de ces statuts et considère qu'une clause suspensive est absolument insuffisante. Il estime que l'enjeu est la gouvernance et que se focaliser sur le droit de veto fait oublier que le CM a demandé notamment la présentation d'une convention signée entre les trois clubs à travers une proposition de l'ensemble des partis représentés au CM de l'époque alors que l'on est en train de dire ce soir qu'il suffirait d'abandonner un droit de veto qui n'est pas légal. Il estime que ce n'est pas un exercice de cohérence par rapport au CM et déclare qu'il est prêt à revoir cette condition à la baisse mais certainement pas dans des minima aussi ridicules.

Le Président propose au commissaire socialiste de reformuler la proposition de son homologue PLR.

Le commissaire (S) répond qu'il maintient sa proposition et que c'est une opportunité pour la CF de faire avancer ce dossier. Il ajoute qu'il trouve injuste par rapport aux bénévoles le procès d'intention que l'on voit en filigrane qui consiste à dire que ce sont que des mesures dilatoires et de sombres manœuvres. Il précise que l'étanchéité des comptes entre GFH et le club ne vient d'être réalisée qu'à grand renfort de moyens. Il ajoute que les statuts continuent à poser problèmes et qu'il est normal qu'une association ne veuille pas adhérer à une structure aussi mal gérée qu'elle arrive à accumuler une dette de 2'600'000.00 francs sur un budget de fonctionnement à l'origine ridicule. Il considère que le retard de quelques semaines des 500'000.00 francs ne remettra pas en cause la licence de la SA parce qu'il y a une profondeur de trésorerie qui permet de supporter un positionnement politique.

Une autre commissaire (Ve) pense qu'il y a une résolution du CM qui demande quatre conditions et ne voit pas pourquoi on y dérogerait. Elle n'est pas non plus d'accord de voter ce soir.

Le commissaire (EàG) appuie son collègue du PS une nouvelle fois et estime qu'il faut insuffler un esprit pour modifier les statuts mais leur demander de se débrouiller

et de faire ça vite et qu'il ne faut voter qu'ensuite parce que c'est une condition préalable. Il ajoute que rien de ce qu'il a entendu ce soir ne l'incite à ne pas maintenir cette condition.

Le commissaire (S) précise que la modification des statuts peut être réalisée de manière unilatérale par les membres actuels de GFH.

Un commissaire (DC) ne pense pas qu'il y ait eu d'attaques contre les clubs et rappelle que M. Tornare a fait preuve de beaucoup de pédagogie vis-à-vis des managers du GSHC pour les amener à remplir les conditions cadres qui permettront à tous les clubs d'adhérer à GFH. Il considère que c'est le travail du CA et pas du CM. Il déclare que l'on oblige ainsi le club à prendre des mesures face à l'autorité exécutive.

Un autre commissaire (MCG) précise qu'il a vu des responsables de clubs responsables et sensés, qui n'ont pas accepté ces statuts pour de bonnes raisons, mais que ce n'est pas au CM de vérifier les statuts. Il pense qu'il faut donner l'image que la Ville est prête à s'engager et que c'est ensuite à eux de se réunir pour rédiger de nouveaux statuts ratifiés par les trois clubs.

Une autre commissaire (Ve) déclare qu'elle n'a pas entendu qu'on allait vérifier et étudier les nouveaux statuts et que le CA peut très bien le faire. Elle ajoute que cela peut aller relativement vite et que l'on peut conditionner le versement à cela, mais pas par un simple article ajouté au projet de délibération. Elle répète que son groupe veut un engagement écrit. Elle ajoute qu'elle a un problème autour de la demande du CM sur la convention autour des trois clubs. Elle rappelle que les deux autres clubs ne pourront pas ratifier les statuts puisqu'ils ne font pas partie de GFH. Elle considère que l'on pourrait voter la semaine prochaine si on a une réponse favorable de la part de M. Quennec qui les rassurerait sur les statuts et sa volonté pour un rapprochement avec les autres clubs.

Un autre commissaire (LR) déclare qu'en ne votant pas ce soir, on punit GFH et on permet aux deux clubs de tout bloquer, alors que si on vote on laisse la possibilité au CA de libérer la somme sous condition. Il ajoute que c'est M. Kanaan, qui est socialiste, qui déterminera le moment venu qui a tort et qui a raison. Il ajoute que ne pas voter met en danger la licence du GSHC et montre que l'alternative n'a pas confiance dans ses propres magistrats. Il rappelle aussi qu'il faudra une majorité de trois magistrats sur cinq au Conseil Administratif pour libérer la somme.

Un autre commissaire (MCG) constate que les deux clubs ont le droit d'exprimer leurs réticences, mais que certaines ne sont que du dénigrement. Il constate qu'il y a un blocage et que l'on ne peut pas les forcer à adhérer. Il rappelle qu'il est déjà prévu que si les conditions ne sont pas remplies il n'y aura pas de versement, ce qui fait qu'il ne voit pas quel est le risque. Il estime que l'on a les mêmes garanties que si on écrit une lettre.

Un commissaire (UDC) considère qu'il faut exiger la modification des statuts, mais qu'on ne peut pas exiger à l'évidence que les autres clubs rejoignent l'association

parce que cela leur permettrait de torpiller le club. Il estime que l'on ne peut pas jouer ce jeu.

Un autre commissaire (LR) pense que les pages 5 et 6 répondent à toutes les questions que l'on se pose. Il rappelle que l'objectif est ici de régler le passé et qu'il y aura ensuite une convention de prestations. Il considère que l'on comprend alors pourquoi il n'y a pas de clause suspensive. Il explique qu'elle n'a pas lieu d'être parce que le futur dont on se mêle est contenu dans la loi cantonale qui doit encore être votée. Il suggère que l'on vote la PR sous sa forme actuelle parce que l'on nettoie ici les écuries d'Augias et qu'il est important qu'elles soient propres.

Le commissaire (S) reformule sa proposition et rappelant que la condition de modification des statuts permettant d'envisager un fonctionnement démocratique peut être aujourd'hui satisfaite unilatéralement par un claquement de doigt de M. Quennec. Il considère que si la CF a un peu de consistance, elle votera cette proposition.

Le Président soumet au vote le fait de voter la PR-910 ce soir :

Oui: 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC.

Non: 2 EàG, 2 Ve, 3 S.

Abst.: /

Le vote est accepté

Le commissaire (S) propose de rajouter un article 3 : *la charge prévue à l'article premier est conditionnée à une modification des statuts du GFH qui garantissent une bonne gouvernance et un fonctionnement démocratique de l'association.* Il ajoute que l'on reprendra la discussion sur les autres clubs la semaine prochaine dans le cadre du débat budgétaire, ce qui permet de continuer le travail de nettoyage des écuries tout en maintenant l'objectif politique d'une collaboration entre les trois clubs.

Le Président soumet au vote l'amendement susmentionné:

Oui: 1 EàG, 2Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LC, 1 UDC.

Non: /

Abst: 1 EàG.

L'amendement est accepté.

Le rapporteur propose de rédiger son rapport en urgence en vue d'un dépôt à la prochaine séance du Conseil Municipal afin de pouvoir le voter durant l'année 2011. Il est convenu à l'unanimité des membres de la commission que le vote de l'objet ne sera effectué qu'avec l'engagement auprès du Conseiller Administratif en charge du dossier que les statuts de GFH seront prochainement modifiés.

6) Vote

Le Président soumet au vote la PR-910 ainsi modifiée:

Oui: 3 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR.

Non: /

Abst.: 2 EàG, 2 Ve, 1 UDC.

La PR-910 est acceptée.

Projet de délibération voté et amendé par la commission :

Le Conseil Municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier est conditionnée à une modification des statuts du GFH qui garantissent une bonne gouvernance et un fonctionnement démocratique de l'association

III. Annexe

Tableau récapitulatif des aides versées

1) Remboursement des Travaux de la patinoire – 1'600'000 francs

État de Genève 1'600'000 francs versé en été 2010

2) Assainissement dette Genève Future Hockey (GFH) – 2'300'000 francs

État de Genève 500'000 francs versé 9.2011
Ville de Genève 750'000 francs PR-798 - versé 3.2011
Ville de Genève 500'000 francs PR-910
Association Communes Genevoises 550'000 francs conditionné par vote PR - 910

3) Fonctionnement de GFH – 1'000'000 francs

État de Genève 500'000 francs Projet de Loi 10835
Ville de Genève 500'000 francs Projet de Budget 2012

Le fonctionnement passe par l'établissement d'un contrat de prestation sur 4 ans, on trouvera l'ensemble des informations à ce sujet dans la loi 10835 actuellement en discussion au Grand Conseil.

<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10835.pdf>